



Processus de Rabat
Dialogue Euro-Africain sur la
Migration et le Développement

Réunion des Fonctionnaires de Haut Niveau Processus de Rabat **Conclusions**

Malabo, Guinée équatoriale
17-18 novembre 2021

Conclusions



Sous la présidence de la Guinée équatoriale

Projet financé par l'Union européenne



Projet mis en œuvre par l'ICMPD



Dans le cadre du Programme de Soutien au Dialogue Afrique-UE sur la Migration et la Mobilité (MMD)

Sur le système de Labélisation

Un système de labellisation des initiatives menées et/ou financées par les partenaires du Processus de Rabat au niveau national, qui contribuent directement à la mise en oeuvre du Plan d'action de Marrakech, a été lancé lors du SOM de Ouagadougou en février 2019. Le système de labellisation est l'un des piliers du mécanisme d'engagement du Dialogue, grâce auquel les partenaires du Processus de Rabat peuvent s'engager, sur une base volontaire, à soutenir la mise en oeuvre d'une ou plusieurs des 23 actions du Plan d'action de Marrakech. Les projets bilatéraux, multilatéraux ou régionaux ainsi que les réunions/événements peuvent être labellisés comme « projets du Processus de Rabat. »

« Poursuivre la mise en oeuvre d'outils de dynamisation du Dialogue : la labellisation et le laboratoire d'idées »

(Recommandation du [Bilan de la mise en oeuvre du Programme de Marrakech \(2018-2020\) et perspectives futures](#))¹

- Les partenaires du Dialogue se sont accordés sur le fait que le système de labélisation a porté ses fruits avec la labélisation de deux réunions, dont une qui portait sur la coordination entre le niveau national et local en matière de migration. Les partenaires ont rappelé l'importance de coopérer avec les autorités locales (ex : collectivités territoriales) mais aussi les communautés locales. Leur rôle clé dans l'accompagnement et la réintégration des migrants de retour a été souligné ainsi que leur implication dans la formulation de politiques publiques. Il a par ailleurs été rappelé qu'une approche de territorialisation de la migration est déjà en cours dans plusieurs pays.

Sur le renforcement de l'interaction du Dialogue avec les villes et les autorités locales

« Renforcer l'interaction du Dialogue avec les villes et les autorités locales »

(Recommandation du [Bilan de la mise en oeuvre du Programme de Marrakech \(2018-2020\) et perspectives futures](#))²

Dans la Déclaration politique de Marrakech (2018-2020), les partenaires du Processus de Rabat ont adopté une « approche inclusive et multipartite » de la gestion des migrations. Afin de donner une forme concrète à cet engagement, le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) et le Ministère de l'Intérieur français ont piloté les 14 et 15 septembre, une réunion thématique «Autorités nationales, autorités locales et migrations ». Il s'agit de la première réunion du Processus de Rabat portant sur cette thématique et faisant dialoguer autorités locales et nationales. Elle a mobilisé 95 participants en total (en format présentiel et virtuel) ; 22 pays partenaires du Dialogue ont été représentés, dont 7 issus des autorités locales en Afrique et en Europe). 48 organisations ont été également représentées y compris Cités et gouvernements locaux unis, le Conseil des Maires pour la Migration, le Mécanisme de Maires du FMMD, l'ICMPD, l'OCDE, l'OIM et l'UE.

Les participants ont discuté des différentes définitions et formes de la gouvernance multi-niveaux des migrations. Certains pays ont partagé leurs cadres politiques ou stratégiques en matière de migration, impliquant les autorités locales. Par exemple, le Maroc cherche à opérationnaliser la Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile

¹ <https://www.rabat-process.org/fr/activites/publications/mise-en-oeuvre-du-plan-d-action-de-marrakech-un-bilan-des-progres-et-perspectives>

² <https://www.rabat-process.org/fr/activites/publications/mise-en-oeuvre-du-plan-d-action-de-marrakech-un-bilan-des-progres-et-perspectives>

avec une approche de territorialisation impliquant les autorités municipales, régionales et nationales. En France, le dispositif « Territoires d'intégration » cherche à renforcer la coopération entre l'État et les autorités locales pour l'intégration des étrangers, en lien avec les communes, entre autres.

A travers les discussions, les partenaires ont obtenu une meilleure compréhension des enjeux de la gouvernance multi-niveaux en matière de migration, et ont pu échanger des bonnes pratiques pour favoriser et optimiser la coordination entre les niveaux locaux et nationaux.

Le terme « autorités locales », peut être interprété de différentes façons selon le contexte, mais une définition cohérente, qui a été prise en compte à Paris, est la suivante :

L'expression « autorités locales » désigne les institutions publiques dotées de la personnalité juridique, faisant partie de la structure de l'État, situées à un niveau inférieur à celui du pouvoir central, et responsables devant les citoyens. Les autorités locales se composent généralement d'un organe de délibération ou d'élaboration des politiques (conseil ou assemblée) et d'un organe exécutif (le maire ou d'autres responsables exécutifs), directement ou indirectement élus ou choisis au niveau local...³

Un des résultats espérés de cette réunion a été qu'elle alimente la réflexion des partenaires sur la place des autorités locales dans le Dialogue et la possibilité de les impliquer plus étroitement dans la mise en œuvre du Plan d'action (PA) de Marrakech. La contribution des villes et autorités locales pourrait enrichir le Dialogue en y apportant une perspective différente, permettant aux partenaires de mieux cerner les réalités et besoins des autorités locales en matière de migration.

D'ailleurs, ouvrir le dialogue aux autorités locales pourrait apporter une plus-value dans la réalisation d'un certain nombre d'objectifs du PA de Marrakech, par exemple :

- La création d'un environnement favorable pour que la diaspora puisse contribuer pleinement au développement durable - en lien avec l'objectif 1 du PA de Marrakech.
- La sensibilisation et le partage d'informations aux migrants à tous les stades du processus migratoire (risques associés à la migration irrégulière etc.) - en lien avec l'objectif 8
- L'adéquation des formations des migrants aux besoins du marché du travail en lien avec l'objectif 3

Comme l'a souligné la réunion thématique de Paris, les autorités locales ont également la capacité de

- Promouvoir l'inclusion socio-économique des migrants, et leur accès aux services de base - en lien avec l'objectif 6
- Favoriser la cohésion sociale et lutter contre la xénophobie, le racisme et les discriminations au niveau local - en lien avec la priorité transversale 3 du PA

Un dialogue avec les autorités locales favoriserait également la cohérence politique entre les niveaux local et national en matière de migration, en évitant les contradictions et en veillant à ce que les politiques soient alignées.

→ La proposition du Comité de Pilotage qui consiste à inviter sur une base régulière et lorsque cela est pertinent, les autorités locales compétentes (ou les réseaux d'associations représentant les autorités locales) aux réunions thématiques ou techniques du Processus de Rabat a fait l'objet d'un consensus. Cette option contribuerait à enrichir le Dialogue tout en ouvrant des voies de communication entre le niveau national et local sur la gouvernance des migrations. L'expérience et la pratique des autorités locales seraient partagées et prises en compte par les partenaires du Dialogue. Cette démarche aiderait à influencer le développement

³ Communication de la Commission au Parlement Européen, au Conseil, au Comité Économique et Social Européen et au Comité des Régions/COM (2013) 280.

et l'adoption par les partenaires de politiques et stratégies migratoires adaptées aux besoins et réalités des autorités locales. Il s'agirait d'un partage d'expériences sans dénaturer la nature intergouvernementale de notre Dialogue.

Sur le rôle des pays Référents

Introduction du système des pays référents

→ SOM de Ouagadougou en 2019.

Objectif

→ Garantir un meilleur suivi de la mise en oeuvre de chaque domaine du Plan d'action de Marrakech.

Fonctionnement

→ Les « pays Référents » contribuent à la coordination générale des activités liées à leurs domaines respectifs, partagent les enseignements tirés et les meilleures pratiques avec les partenaires du Processus de Rabat, facilitent l'expertise et l'information pour les futures activités du Dialogue, encouragent l'identification des actions où les besoins sont exprimés et veillent à ce que les priorités qui n'ont pas encore été abordées le soient de manière adéquate.

Consultations

→ Les « pays Référents » échangent régulièrement avec la gouvernance du Processus de Rabat, c'est-à-dire le Comité de pilotage, la présidence du Dialogue et le Secrétariat. Ce système de « pays référents » renforce le caractère intergouvernemental du Dialogue.

Résultats

→ Les « pays Référents » élaborent et présentent une feuille de route en amont et une feuille de bilan en aval.

- Dans le cadre du Domaine 3 sur la protection et l'asile, les partenaires du Dialogue ont retenu la proposition de la Suisse et du Tchad de focaliser les activités en 2021 sur 3 thèmes :
- 1) Les mineurs non accompagnés, les risques qu'ils encourent le long des routes migratoires, leur protection sur les routes migratoires, leur accueil (y compris le traitement de leurs demandes d'asile) et leur prise en charge ;
 - 2) La séparation familiale et les migrants disparus ;
 - 3) L'intégration locale comme solution durable.
- Dans le cadre du Domaine 5 sur le Retour et la Réintégration, les partenaires du Dialogue retiennent les facteurs de succès des programmes de retour volontaire et de réintégration tels que l'approche multipartite et coordination entre les pays d'accueil et d'origine ou bien le développement des communautés locales qui accueillent les migrants de retour. Ces facteurs de succès ont été évoqués lors de l'activité Retour Volontaire et Réintégration organisée par le Cameroun (pays Référent), en collaboration avec la France.

Sur le Suivi du Plan d'Action Conjoint de la Valette (PACV)

Le texte du Plan d'Action Conjoint de La Valette a fait l'objet d'une mise à jour technique, conformément au mandat confié aux Comités de pilotage des deux Processus (Khartoum et Rabat) par les partenaires du PACV lors de la réunion des hauts fonctionnaires de 2018 à Addis-Abeba. Afin de garantir une participation complète à l'exercice, les membres des Processus de Khartoum et de Rabat ont été invités à soumettre leurs contributions et recommandations sur les développements politiques et les actions prioritaires, en se concentrant spécifiquement sur le paragraphe d'introduction et les cinq domaines avec leurs actions prioritaires et domaines prioritaires respectifs.

À la suite des réunions individuelles des comités de pilotage respectifs, les deux processus se sont réunis dans un comité de pilotage conjoint du PACV, qui s'est tenu virtuellement le 15 décembre 2020 sous la présidence

néerlandaise pour le Processus de Khartoum et sous la présidence française et équato-guinéenne pour le Processus de Rabat.

Conformément à son mandat, le Comité de Pilotage conjoint a accepté de retenir les commentaires techniques. Les commentaires dépassant le mandat de la mise à jour ont été dûment enregistrés et seront transmis, parallèlement au projet de texte actualisé du PACV, lors de la prochaine réunion des hauts fonctionnaires de La Valette pour délibération.

Le texte dans sa forme actuelle a été approuvé *ad referendum* par une procédure silencieuse par les deux comités de Pilotage des Processus de Khartoum et de Rabat début 2021, et diffusé aux partenaires du PACV en février 2021.

- En ce qui concerne le Suivi du Plan d'Action Conjoint de la Valette (PACV), les partenaires du Dialogue ont formulé deux conclusions:
 - 1) Le Processus de Rabat continuera à mettre en œuvre ses priorités bien que la mise à jour du PACV ne soit pas formellement approuvée ;
 - 2) Les deux comités de pilotage (Processus de Khartoum/Processus de Rabat) pourraient convenir d'un comité de pilotage conjoint avant le sommet UE/Union africaine de février 2022 afin de contribuer aux discussions.
- Les partenaires du Dialogue ont rappelé leur engagement sur la base de données du PACV. Ils participeront à la nouvelle collecte de données en 2022 qui viendra mettre à jour la base de données du PACV.

Sur les interventions liées à l'actualité migratoire

L'Union européenne a donné une vue d'ensemble de la situation migratoire, qui a été considérablement affectée par la situation COVID- 19, et a présenté les derniers développements politiques, y compris le lancement de partenariats de talents sur la migration légale, ainsi que l'adoption d'une stratégie de l'UE sur le retour volontaire et la réintégration et un plan d'action renouvelé de l'UE contre le trafic de migrants.

La Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a souligné l'importance de renforcer les synergies entre le Processus de Rabat et le processus consultatif de la CEDEAO, le Dialogue sur la migration en Afrique de l'Ouest (MIDWA).

L'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) a réitéré son engagement dans le Processus de Rabat. En ce qui concerne l'actualité migratoire, l'OIM a évoqué la situation en Afrique de l'Ouest, région clé pour la gouvernance des migrations et berceau de la libre circulation en Afrique. A ce titre, l'un des plus anciens Mécanismes de consultation interétatique sur les migrations en Afrique - le Dialogue sur la migration en Afrique de l'Ouest (MIDWA) - a été créé dans la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre où l'on retrouve environ 9,8 millions de migrants, principalement intrarégionaux. Il est prévu que la zone de libre-échange continentale et le protocole de l'Union africaine de libre circulation créent de nouvelles opportunités pour les Africains de l'Ouest et du Centre, qui ont une grande culture de mobilité, et pourrait être un formidable vecteur d'intégration intra africaine. L'OIM a par la suite mentionné l'aggravation de la situation et humanitaire au Sahel central et dans le bassin du Lac Tchad. Les priorités régionales urgentes comprennent la réponse humanitaire directe, la stabilisation communautaire, les interventions de consolidation de la paix et le soutien au rétablissement à long terme de la viabilité socio-économique des zones touchées par le conflit. L'OIM a aussi rappelé l'impact de la COVID-19 sur la mobilité dans la région ainsi que les éléments de réponse comme l'amélioration de l'accès aux services de santé pour les populations migrantes et hôtes.

L'OIM, en tant qu'agence des Nations Unies et en sa qualité de Coordonnateur et Secrétariat du Réseau des Nations Unies sur les migrations, a mentionné le mécanisme interétatique du Forum d'Examen des migrations internationales (IMRF) qui aura lieu du 10 au 13 mai 2022 à New York. Le Forum d'examen examinera les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Pacte Mondial pour les Migrations sûres, ordonnées et régulières et offrira l'occasion d'identifier les défis persistants et émergents. Le Forum - notamment par le biais d'une déclaration

négoziée sur les progrès réalisés - fournira des orientations sur la manière de mieux gérer les défis émergents - qu'il s'agisse des enseignements tirés de l'expérience de la COVID-19 ou des liens entre climat et mobilité. L'OIM a rappelé que dans ce Pacte, les États Membres appellent les processus consultatifs régionaux, y compris le Processus de Rabat, à contribuer au Forum d'examen en fournissant des données factuelles, des meilleures pratiques, des approches innovantes et des recommandations pertinentes. Le Processus de Rabat ainsi que les organisations régionales, telles que la CEDEAO et son processus consultatif MIDWA, sont très bien placées pour apporter des perspectives régionales et interrégionales à cette consultation globale, qui facilite l'adoption d'une approche commune pour relever certains des défis de la migration.

Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR) a évoqué les impacts socio-économiques de la COVID et les nouvelles réalités auxquelles font face les victimes de la traite et du trafic ainsi que les éléments de réponses possibles. Le HCR a rappelé que les Dialogues tels que le Processus de Rabat doivent s'adapter à ces réalités et permettre aux partenaires d'échanger des pratiques et leçons apprises, comme par exemple sur la collaboration avec les communautés locales dans le cadre de la lutte contre la traite des personnes et le trafic des migrants. Le HCR a d'ailleurs soutenu la proposition de la Suisse qui consiste à encourager une action ou réflexion sur la question des migrants disparus dans le cadre du Processus de Rabat. Le HCR a appelé l'importance de s'engager sur cette thématique. Le HCR a également encouragé les partenaires du Processus de Rabat à accorder davantage d'attention sur les mouvements intrarégionaux (au sein de la région CEDEAO entre autres). Enfin, le HCR a rappelé l'importance de travailler davantage sur la collecte de données précises pour pouvoir dessiner des réponses, en travaillant notamment avec des entités naissantes comme l'observatoire pour les migrations à Rabat.

Sur les propositions faites pour prioriser et opérationnaliser le Plan d'Action de Marrakech

→ **Domaine 1 - Avantages des migrations en termes de développement et lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées.**

Les partenaires du Dialogue ont souligné l'impact des facteurs environnementaux et du changement climatique sur les processus de migration et suggéré que le Processus de Rabat se concentre sur ces thématiques dans l'avenir (voir le descriptif dans l'encadré ci-dessous).

→ **Action pour lutter contre le changement climatique**

« ... les partenaires réitèrent les engagements pris dans le cadre de La Valette visant (...) à **s'attaquer aux questions liées à l'environnement et au changement climatique ...** »

Préambule au domaine 1 du Plan d'action de Marrakech

Bien que dans le Plan d'action de Marrakech, le changement climatique ne soit mentionné que dans le préambule du domaine 1, il s'agit d'un domaine d'intérêt majeur pour les partenaires africains et européens. Début 2019, une demande a été faite par le Burkina Faso de prendre en compte la question du changement climatique en organisant une réunion thématique sur la migration et le changement climatique. Le Burkina Faso a également demandé, séparément, du soutien au Secrétariat du Processus de Rabat pour mettre en œuvre sa stratégie nationale de développement d'éco villages dans des zones à forts flux migratoires causés par les aléas climatiques.

En 2018, le Processus de Rabat a produit une infographie visant à « démêler » les causes profondes des déplacements forcés dans la région du Lac Tchad⁴. Comme l'illustre cette infographie, le changement climatique est en train de refaçonner la carte des zones habitables dans le monde et plus de personnes sont déplacées par des catastrophes « naturelles » que par des conflits et des guerres civiles⁵.

En termes de facteurs dans la décision de migrer, une étude récente produite par le Centre pour les Migrations Mixtes (MMC) en partenariat avec le Secrétariat du Processus de Rabat⁶ a clairement démontré que les facteurs environnementaux jouent un rôle important dans les décisions de migrer – non pas tant comme facteur isolé, mais plutôt comme un facteur interagissant principalement avec d'autres et les intensifiant⁷. Par ailleurs, dans le but de faciliter l'élaboration des politiques appropriées et fondées sur les données probantes, un atelier sur l'avenir des migrations mixtes se focalisant sur l'impact du changement climatique sur la migration, a été organisé en collaboration avec le MMC en octobre 2021⁸.

Suggestions pour l'avenir

Le Processus de Rabat pourrait continuer à travailler sur ce sujet afin d'analyser et mieux saisir les interactions complexes qui existent entre les migrations causées par le changement climatique, les conflits et les crises. Concernant le contexte lié au Sahel, le Processus de Rabat pourrait servir de plateforme d'échange de pratiques entre les administrations nationales, les bailleurs internationaux et les communautés rurales. Les pratiques africaines, qui ont assuré et assurent encore la production et la reproduction de ressources naturelles, pourraient être explorées. Une étude supplémentaire sur la manière dont les femmes et les enfants sont disproportionnellement touchés par la migration et le changement climatique pourrait également être menée.

Le document d'orientation et l'exercice d'élaboration de scénarios sur les changements environnementaux mené par le MMC en coopération avec le Secrétariat, fournit matière à réflexion sur la façon dont ce sujet peut être exploré avec le Dialogue.

→ **Domaine 2 – Migration légale et mobilité.**

- Les partenaires du Dialogue ont remercié les pays Référents, le Portugal et le Cabo Verde pour la tenue d'une réunion thématique sur la migration légale les 16 -17 décembre à Lisbonne, avec un accent particulier sur la migration de travail.
- Par ailleurs, lors des échanges sur le Domaine 2, la question de la portabilité des droits sociaux des travailleurs a été soulevée.

→ **Domaine 3 – Protection et Asile.**

- Les partenaires du Dialogue ont remercié les pays Référents, la Suisse et le Tchad pour leur suggestion de travailler sur les trois thématiques mentionnées plus haut dans le document, à savoir : les mineurs non accompagnés sur les routes migratoires ; la séparation familiale et les migrants disparus et l'intégration locale comme solution durable.

⁴ <https://www.rabat-process.org/fr/activites/publications/infographie-causes-profondes-deplacements-forces-lac-chad>

⁵ https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/default/files/10_trends_shaping_migration.pdf

⁶ Intitulée « Facteurs déterminants de la migration et processus de prise de décision d'Africains de l'Ouest et du Centre en mouvement : une analyse quantitative des facteurs contribuant au départ ». L'étude est basée sur des interviews de 2 083 enquêtes (37 % de femmes, 63 % d'hommes) menées de février à avril 2021 auprès de personnes en déplacement à travers le Burkina Faso, la Libye, le Mali, le Niger et la Tunisie.

⁷ <https://www.rabat-process.org/fr/activites/publications/mmc-determinants-migration>

⁸ Les participants de l'atelier ont obtenu un aperçu des dernières recherches concernant les effets du changement climatique sur les migrations. Ils seront initiés aux domaines d'action prioritaires pour l'élaboration et la planification des politiques migratoires futures, découlant du cadre conceptuel MMC.

- Les partenaires ont bien pris note de la proposition de la Suisse et du Tchad d'organiser deux activités en 2022-2023 en étroite collaboration avec le HCR et sous Présidences de l'Espagne et du Maroc:
 - 1) une table ronde et un voyage d'étude au Tchad, afin d'explorer l'intégration sur place comme solution durable ;
 - 2) un atelier thématique consacré à la question des migrants disparus. L'atelier pourrait s'organiser en format hybride, afin de faciliter la participation des experts techniques avec les connaissances spécifiques sur les migrants disparus.
- Les partenaires ont très bien accueilli la mise en œuvre d'un projet bilatéral « de jumelage » - pour rendre opérationnel le « duo » Suisse-Tchad en tant que pays Référénts. Ce projet qui serait « labélisé » Processus de Rabat, se concentrera sur l'échange de connaissances et le renforcement des capacités dans le domaine de l'asile et de la protection au Tchad. Le projet sera appuyé par le HCR et pourrait inspirer d'autres partenaires et pays Référénts.
- **Domaine 4 - Prévenir la migration irrégulière, le trafic de migrants et la traite des êtres humains et lutter contre ces phénomènes.**
- Les partenaires du Dialogue se sont engagés à collaborer avec le Niger, pays Référént du Domaine 4. Le Niger a en effet sollicité l'appui du Processus de Rabat pour mieux répondre à l'objectif 7 du Plan d'Action, soit le renforcement des capacités des autorités juridico-pénales à travers deux formations. Les résultats de ces formations seraient restitués dans le cadre du Dialogue (voir descriptif dans l'encadré ci-dessous).
- Le Burkina Faso a de son côté rappelé son souhait de collaborer en tant que pays Référént sur les questions de lutte contre la traite des personnes.

→ **Renforcement des capacités en matière de trafic des migrants et de traite des êtres humains**

« Objectif 7 : **Renforcer les capacités** des institutions publiques compétentes en matière de **gestion intégrée des frontières**, de prévention et de lutte contre le **trafic des migrants et la traite...** »

Parmi les besoins, la formation du personnel justice-policière est également nécessaire, et une demande de soutien du Processus de Rabat a récemment été faite par le Niger, pays Référént du Domaine 4 à cet égard. Il s'agit de soutenir le projet national « Sensibilisation et information à l'endroit femmes et des enfants victimes de traite et objet de trafic », qui comprend essentiellement des activités de sensibilisation et de formation (cette dernière visant notamment les magistrats et des officiers de la police judiciaire sur les procédures de poursuite). Ce projet correspond à notre Plan d'Action et répondrait aux recommandations de l'évaluation sur les « Lacunes, besoins et pratiques en matière de lutte contre la traite dans les États membres de la CEDEAO et en Mauritanie » produit par l'ICMPD pour les partenaires du Processus de Rabat en 2020⁹.

Il est envisagé de soutenir le projet avec la prise en charge de 2 séances de formation : à Dosso près de la frontière (formation des procureurs, agents de la police, de la gendarmerie et de la garde nationale, de l'Agence Nationale de la lutte contre la traite des personnes) et à Zinder (formation des différents types de juges).

En effet, malgré un cadre juridique global (le plus conforme dans la région de l'Afrique de l'Ouest aux Protocoles internationaux), peu d'affaires de Traite des Personnes et de trafic des migrants font l'objet d'enquêtes et de poursuites au Niger, principalement en raison du manque de capacité des forces de l'ordre à constituer un dossier solide contre les trafiquants. La formation envisagée aiderait à combler ce manque.

→ **Domaine 5 - Retour, Réadmission et Réintégration.**

⁹ <https://www.rabat-process.org/fr/activites/publications/evaluation-lutte-contre-la-traite>

- Les partenaires au Dialogue ont pris note de la proposition du Cameroun et du Togo, pays Référents, d'organiser une nouvelle rencontre sous la future Présidence Marocaine en 2023.
- Lors des échanges, les partenaires ont rappelé l'importance de prendre en compte : la question de la communication sur les mécanismes d'aide aux retours volontaires dans les pays d'accueil ; la nécessité d'assurer une meilleure corrélation entre ces mécanismes et ceux existants dans les pays d'origine des migrants ; l'importance de mener un plaidoyer pour des politiques qui prévoient la réintégration au niveau national. En outre, l'importance d'un retour volontaire digne dans le plein respect des droits fondamentaux de l'homme a été rappelée.
- L'OIM a présenté sa politique de retour et réintégration. La politique s'appuie sur une approche organisationnelle globale qui prend en compte l'ensemble des aspects du retour, de la réadmission et de la réintégration. L'OIM a souligné son évolution, à savoir celle d'acteur axé sur l'intervention vers un acteur conseiller des gouvernements et partie prenante sur la migration de retour en général, en se fondant sur une approche globale axée sur la protection et les droits de l'homme et qui lie plus étroitement la réintégration aux programmes de développement et de stabilisation.

Sur la question de la gouvernance du Dialogue

1) La Réunion des Fonctionnaires de Haut Niveau a officiellement marqué le passage de la Présidence du Dialogue à l'Espagne, pays Membre du Comité de Pilotage.

- La Présidence sera assurée par l'Office des Affaires Migratoires (OAM) qui est une unité distincte du Ministère des Affaires étrangères et qui relève directement du Cabinet. Un groupe de coordination interministériel a été créé à cet effet. La Présidence de l'Espagne s'effectuera en équipe au niveau national.
- La Présidence se fera dans un esprit d'ouverture. Une approche commune et participative sera au cœur de la Présidence, en prenant en compte tous les intérêts des partenaires du Dialogue.
- L'Espagne a par la suite présenté le futur programme de sa Présidence. L'Espagne a confirmé que les expériences réussies seront bien prises en compte comme la labélisation, l'organisation de réunions en format hybride ou encore le rôle des pays Référents.
- L'Espagne souhaite organiser, entre autres : trois réunions thématiques de haut niveau en présentiel sur le Domaine 1 (migration et développement, causes profondes) ; le Domaine 2 (migration légale et mobilité, en particulier la question du défi structurel de l'équivalence des qualifications dans la migration de travail entre l'Europe et l'Afrique) et le Domaine 4 (leçons apprises durant la période COVID sur la migration irrégulière, et la lutte contre la traite des êtres humains et trafic de migrants). L'Espagne souhaite que ce programme soit cohérent avec les priorités des partenaires et s'appuiera aussi sur les propositions faites par les Agences des Nations Unies. La Belgique, qui vient d'élaborer une stratégie nationale en matière de migration et de développement, serait particulièrement intéressée à contribuer aux futures activités organisées dans le cadre du Domaine 1 (la question des transferts de fonds, par exemple, a été mentionnée). L'identification d'activités et de thématiques à aborder pour les Domaines 3 et 5 se fera avec les pays Référents.
- Les partenaires du Processus de Rabat ont acté la tenue d'une Conférence Ministérielle sous Présidence espagnole. Cette Conférence pourra servir de pont avec la future Présidence africaine du Maroc. L'Espagne gardera une approche pragmatique pour la préparation de la Conférence.
- Enfin et concernant le Pacte Mondial sur la Migration, l'Espagne a souligné l'importance de contextualiser les activités du Processus de Rabat. Les partenaires du Processus de Rabat se sont mis d'accord sur la proposition espagnole, à savoir que le Secrétariat prépare un document sur les actions entreprises conformément aux objectifs du PMM –en particulier depuis décembre 2018- dans le cadre du Processus de Rabat comme contribution au premier Forum d'Examen des migrations internationales (IMRF) du PMM et d'organiser par la suite un séminaire pour échanger sur les résultats et les activités futures possibles à la lumière des principales conclusions de l'IMFR.

2) La Gambie a rappelé son expression d'intérêt pour présider le Processus de Rabat à l'avenir.

- 3) Les partenaires du Processus de Rabat ont pris acte et remercié le Maroc pour son intention d'assurer la prochaine Présidence africaine du Processus de Rabat en 2023.**